
Bureau du représentant de
l'enfance et de la jeunesse

2016-2017

RAPPORT ANNUEL



POUR NOUS JOINDRE

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h (HNE), exception faite des jours fériés.

SANS FRAIS
1-855-449-8118

À IQALUIT
867-975-5090

TÉLÉCOPIEUR
867-979-0444

ADRESSE DE VOIRIE
Édifce Qamutiq, 3e étage, Iqaluit (Nunavut)

ADRESSE POSTALE
C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

COURRIEL
contact@rcynu.ca

SITE WEB
www.rcynu.ca/fr

CE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN LIGNE AU
www.rcynu.ca/fr.

© Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.

ISBN
inuktitut/anglais - 978-1-55325-351-8
inuinnaqtun/français - 978-1-55325-352-5



ᓄᑕᓴᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄᓄ
ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Photographie : Le présent rapport contient des photos issues de banques d'images et des photos prises par le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse ainsi que par d'autres photographes, professionnels et amateurs. Le cas échéant, les photos originales sont accompagnées d'une mention sur leur source. Les photos de la couverture et du plat intérieur ont été prises par Clare Kines.



ᓄᑕᓐᑕᓐᑕᓐ ᐱᓄᓐᓄᓐ
ᐱᓄᓐᓄᓐ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UGAGTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Le 5 janvier 2018

L'honorable Joe Enook
Président de l'Assemblée législative du Nunavut
C. P. 1200
Iqaluit (Nunavut) XOA OHO

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2016-2017 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse à l'Assemblée législative du Nunavut. Ce rapport couvre la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Il a été préparé conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Sherry McNeil-Mulak
La représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut

Notre mission :

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un organisme indépendant de

défense des droits des enfants et des jeunes

qui veille à ce que le gouvernement du Nunavut respecte et protège **les droits et les intérêts** des jeunes Nunavummiuts.



TABLE DES MATIÈRES

Message de la représentante	1
Le bureau.....	2
Notre mandat	2
Notre équipe	3
Ce qui guide notre travail.....	7
Ce que nous faisons	9
La place des valeurs sociétales inuites dans notre travail.....	13
Rapports sur nos activités.....	17
Rapport sur la défense des droits individuels.....	17
Rapport sur la défense systémique des droits	21
Rapport sur la sensibilisation du public et les communications.....	24
Perspectives pour 2017-2018.....	32
Liste des présentations, des réunions d'intérêt et des visites dans les localités.....	33
Rapport budgétaire	34

Notre vision :

Tous les enfants et les jeunes du Nunavut

connaissent leur potentiel,

valorisent leur identité

et se sentent soutenus et suffisamment autonomes pour

exprimer leur opinion

sur les sujets qui les touchent.



MESSAGE DE LA REPRÉSENTANTE



Nous venons de terminer notre première année complète au service des enfants et des jeunes du Nunavut. Au cours de cette période, le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a ouvert plus de 80 dossiers — chacun porté à notre attention par une personne soucieuse de faire respecter les droits d'un enfant ou d'un jeune par le gouvernement du Nunavut (GN).

Ce n'est qu'un début, mais après un an et demi de travail, il est déjà évident que le gouvernement du Nunavut a du chemin à faire. À de nombreuses reprises cette année, nous avons dû nous pencher sur des dossiers qui laissaient voir un manque de services gouvernementaux de base, particulièrement dans les domaines du soutien à la famille et de la santé mentale des enfants et des jeunes. À maintes reprises, nous avons été témoins des effets regrettables, sur les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts, du manque de coordination entre les ministères et du manque de communication entre les fournisseurs de services du gouvernement. Il faudra que la situation s'améliore, car les enjeux — la sécurité physique des jeunes gens, leur santé mentale, leur bien-être et leurs relations familiales — sont importants. Les jeunes du Nunavut méritent mieux.

Malgré cela, je suis émerveillée de voir, jour après jour, la force, la créativité et la résilience des jeunes gens que je rencontre. La gentillesse et la bonne volonté sincères dont ils font preuve, même dans les moments de grande adversité, ne cessent de m'inspirer.

Aux jeunes qui liront peut-être ces lignes, sachez que vous avez des droits spécialement conçus pour vous, et que le bureau peut vous aider à les faire respecter. Un de vos droits fondamentaux — lequel nous incorporons le plus souvent possible dans notre travail avec les jeunes gens et le GN — est celui d'être entendu. Autrement dit, le GN doit écouter et considérer votre point de vue sur les situations et les décisions qui vous concernent. Votre voix est essentielle pour l'avenir de ce territoire. Dans les années à venir, le bureau continuera d'inciter le GN à mieux respecter ce droit primordial.

À l'aube de l'exercice 2017-2018, il reste encore beaucoup à faire. Le bureau continuera de presser le GN pour qu'il s'investisse davantage dans les jeunes gens et leurs familles. Nous restons aussi déterminés à défendre les droits de tous les enfants et à réaliser notre vision à long terme pour les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts. Nous invitons le GN à se joindre à nous pour concrétiser cette vision en tenant compte des droits de l'enfance dans son travail et son processus décisionnel. Ensemble, nous pouvons accomplir ce qu'il faut pour améliorer la situation.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, reading "Sherry McNeil-Mulak". The signature is fluid and cursive.

Sherry McNeil-Mulak
La représentante de l'enfance et de la jeunesse

LE BUREAU

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un organisme indépendant voué à la protection des droits des jeunes Nunavummiuts. Il a pour mandat statutaire de défendre les intérêts et les droits des jeunes gens et d'aider l'Assemblée législative à veiller à la satisfaction de leurs besoins. Le bureau s'occupe normalement des personnes de 18 ans et moins, mais la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse (Loi sur le REJ) lui permet aussi, dans certaines situations, d'intervenir auprès de jeunes âgés d'au plus 25 ans.

NOTRE MANDAT

Le mandat du bureau comprend les fonctions suivantes, énoncées dans la Loi sur le REJ :

- * Œuvrer à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes, et veiller à ce que les organismes gouvernementaux et les autorités désignées soient à l'écoute de leurs points de vue et en tiennent compte dans les domaines qui les touchent¹.
- * Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services gouvernementaux, et à ce que l'attention voulue soit accordée à leurs préoccupations à l'égard de ces services.
- * Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes et leur famille, et, d'autre part, les fournisseurs de services gouvernementaux.
- * Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes ainsi que sur le rôle et les responsabilités du bureau.
- * Fournir des conseils et des recommandations au GN pour l'aider à améliorer les programmes, les services, les lois et les politiques touchant les enfants et les jeunes.



Photo : Clare Kines

¹ Les autorités désignées sont énumérées à l'annexe A de la Loi sur le REJ.

NOTRE ÉQUIPE

Le bureau est dirigé par la représentante de l'enfance et de la jeunesse, qui chapeaute le travail d'une équipe de huit personnes et d'un stagiaire du Programme de stages Sivuliqtiksat. Le bureau accueille également, chaque été, un stagiaire parmi ses défenseurs. Les membres de l'équipe apportent tous au bureau un bagage personnel et professionnel unique et une passion commune pour la défense des droits des enfants. Le schéma suivant illustre la structure organisationnelle du bureau.

À la fin de 2016-2017, tous les postes au bureau avaient été pourvus, à l'exception de deux postes qui étaient devenus vacants au cours de l'année : le poste de gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public et un des postes de spécialiste de la défense des enfants et des jeunes.

Le premier devrait être pourvu en avril 2017. En ce qui concerne le deuxième, il était encore ouvert à la fin de 2016-2017, car une analyse de l'article 23 de la Loi a mené le bureau à l'annoncer de nouveau dans le cadre d'un concours restreint.

Le bureau invite tous les employés sortants à remplir un sondage de départ. Cette pratique l'aide à évaluer l'expérience des employés et à cerner leurs propres forces et faiblesses. C'est l'un des principaux outils utilisés par le bureau dans son engagement à créer un milieu de travail positif et stimulant.

ORGANIGRAMME

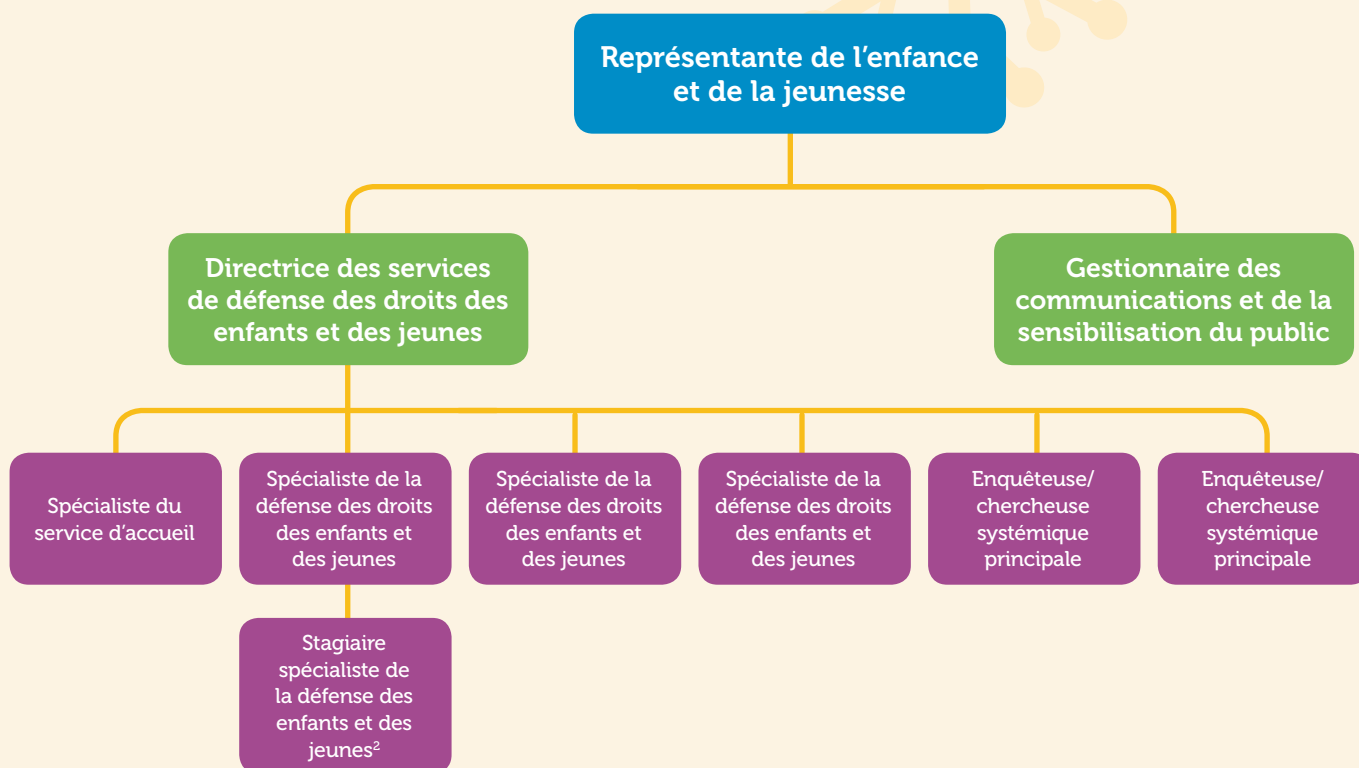


FIGURE 1 : ORGANIGRAMME

² Poste de deux ans offert dans le cadre du Programme de stages Sivuliqtiksat

PROGRAMME DE STAGES SIVULIQTIKSAT

Le Programme de stages Sivuliqtiksat offre aux Inuits bénéficiaires une formation en milieu de travail dans des postes spécialisés ou de gestion afin d'accroître leur représentation dans la fonction publique du Nunavut. Les stages, d'une durée d'un à trois ans, se déroulent selon un plan de formation sous la supervision d'un formateur désigné. En 2016-2017, dans le cadre de ce programme, David Korgak s'est joint au bureau en tant que stagiaire spécialiste de la défense des enfants et des jeunes pour une durée de deux ans. Il travaille étroitement avec sa mentore désignée, Christa Kunuk, l'une de nos spécialistes de la défense des enfants et des jeunes.

Qui est David Korgak?

Je suis né et j'ai grandi à Iqaluit, dans une grande famille de huit. J'ai eu envie de me joindre au bureau quand j'y ai vu l'occasion d'en apprendre davantage sur les droits des enfants et des jeunes dans le cadre du programme de stages. Je suis fier de faire partie du bureau et de contribuer à son œuvre. Je suis reconnaissant pour les possibilités de formations que comporte ce poste, l'appui et l'encadrement constants que m'accorde Christa, ma mentore, et cette occasion de travailler dans un milieu où je peux mettre en pratique tout ce que j'ai appris sur les valeurs sociétales inuites.



STAGIAIRE D'ÉTÉ

En 2016-2017, le bureau a de nouveau recruté une ou un stagiaire pour l'été dans le cadre de ses efforts constants pour impliquer les jeunes dans son travail. C'est ainsi que Clara Akulukjuk est devenue, pour l'été 2016, membre active de l'équipe à laquelle elle offrait son soutien en matière de communications et de tâches administratives. Sa présence a permis au bureau d'entendre directement la voix et la perspective uniques des jeunes et a joué un rôle important dans l'élaboration et le lancement de l'orientation relative aux conseillers aînés.

Qui est Clara Akulukjuk?

Je me suis jointe au bureau à l'été 2016, tout de suite après avoir terminé ma deuxième année d'études pour un baccalauréat en éducation à l'Université de Régina et au Collège de l'Arctique du Nunavut. J'avais plusieurs raisons de vouloir travailler au bureau. D'abord, son mandat s'alignait parfaitement avec mon champ d'études, et ensuite, c'était un organisme naissant.

La plupart de mes tâches touchaient la communication, et j'ai beaucoup aimé la façon dont j'ai pu m'adapter au rythme de travail du bureau. Pendant mon stage, j'ai eu le plaisir d'approfondir les connaissances quant au but et au mandat du bureau par des rencontres avec des intervenants, des envois de matériel promotionnel à des écoles et à des organismes gouvernementaux et par l'établissement de liens positifs entre notre équipe et le public. J'étais aussi partiellement responsable d'entretenir le site web. Cet outil sert à faire connaître le bureau auprès du public, une initiative essentielle puisque nous devons sensibiliser les enfants et le public au sujet des droits de l'enfance. J'ai adoré mon expérience..



PERFECTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est le seul organisme du Nunavut ayant pour mandat légal de défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes auprès du GN. Par conséquent, il s'efforce d'accroître son savoir-faire et ses capacités internes en offrant à son personnel des formations pertinentes.

Le tableau suivant résume les initiatives générales de formation et de perfectionnement auxquelles a participé le personnel du bureau en 2016-2017. Les membres du personnel ont également reçu des formations individuelles adaptées à leurs besoins et à leurs rôles respectifs.

TABLEAU 1 : FORMATION DU PERSONNEL EN 2016-2017

FORMATION	DATE D'ACHÈVEMENT
Certificat portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies	Juin 2016
Violence et harcèlement en milieu de travail	Juin 2016
Étude d'impact sur les droits des enfants	Juillet 2016
<i>Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse</i>	Juillet, novembre et décembre 2016
Formation avancée aux enquêtes pour les chiens de garde de l'administration	Aout 2016
Manuel des politiques et des procédures	Novembre et décembre 2016
Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide	Décembre 2016
Système de gestion des cas	Décembre 2016 et janvier 2017
Mieux-être en milieu de travail	Janvier 2017
Programme parental Inunnguiniq	Février 2017

FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



PROJET D'ABRIBUS

Le bureau aimerait féliciter le ministère des Services communautaires et gouvernementaux pour son programme de mentorat des élèves. Ce programme visait à susciter un intérêt précoce pour l'ingénierie et l'architecture. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs élèves de l'école secondaire Inuksuk ont conçu un prototype d'abribus scolaire pouvant être reproduit à divers endroits d'Iqaluit.

Le ministère a collaboré avec des élèves de 11e et de 12e année, qui devaient recueillir et analyser des données, des cartes municipales et des horaires d'autobus. Les élèves ont ensuite préparé un impressionnant dossier de décision qui contenait de l'information sur les sites possibles, un concept, des croquis et un plan.

Les élèves ont préparé une présentation PowerPoint sur leur dossier de décision, qu'ils ont présenté au ministère de l'Éducation, à la municipalité d'Iqaluit, à l'administration scolaire de district d'Iqaluit et à d'autres intervenants concernés. En 2017-2018, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux espère poursuivre sa collaboration avec les élèves pour la prochaine étape du projet : trouver les fonds nécessaires à la construction du prototype.

Cette expérience a offert aux élèves une occasion unique de participer pleinement à un projet collectif qui pouvait directement profiter à d'autres jeunes Iqalummiutes et Iqalummiuts. Ce projet est un excellent exemple d'engagement réel de la jeunesse.



Photo : Clare Kines

CE QUI GUIDE NOTRE TRAVAIL

Le travail de défense des droits mené par le personnel du bureau est guidé par des documents et des concepts clés : la Loi sur le REJ, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, la voix de l'enfant et des jeunes et les normes nationales de défense des droits.

LOI SUR LE REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse (Loi sur le REJ) du Nunavut énonce les fonctions, les responsabilités et le mandat général du bureau. En gros, elle indique les obligations et les pouvoirs légaux du bureau. Elle traite aussi des principes qui doivent guider le personnel dans son travail. Cette loi a été adoptée en 2013, et toutes ses dispositions sont maintenant en vigueur à l'exception de celle concernant le programme d'enquêtes sur les blessures graves et les décès, qui entrera en vigueur ultérieurement.



La place de la Loi sur le REJ dans notre travail

Chaque fois qu'une personne communique avec le bureau pour signaler un problème, le personnel se sert de la Loi pour déterminer si la situation relève de son mandat. Par exemple, le problème touche-t-il une personne de 18 ans ou moins? Sinon, la Loi permet-elle de faire une exception? Un organisme du GN est-il visé par la plainte?

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies est un accord international qui énonce les droits des enfants reconnus partout dans le monde. Elle traite aussi des rôles et des responsabilités des gouvernements et des adultes pour veiller à protéger ces droits. Les droits de l'enfant sont des droits essentiels garantis à tous les enfants pour que ces derniers puissent s'épanouir et vivre dignement. Le Canada a signé la Convention en 1991.



La place de la Convention dans notre travail

Chaque fois que le bureau reçoit un signalement, le personnel se sert de la Convention pour déterminer si le GN respecte ou non les droits de l'enfant. Par exemple, le fournisseur de services gouvernementaux a-t-il demandé l'avis de la jeune sur une question qui la concerne? Sinon, que peut faire le personnel pour informer le fournisseur de services du droit qu'à l'enfant d'être entendue?

VALEURS SOCIÉTALES INUITES

La Loi sur le REJ est claire : la représentante doit appliquer les valeurs sociétales inuites dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, le personnel a adopté les huit valeurs établies par le GN. La section La place des valeurs sociétales inuites dans notre travail décrit plus en détail comment nous avons appliqué ces valeurs dans le cours de notre travail durant l'exercice financier.



La place des valeurs sociétales inuites dans notre travail

Lorsqu'il cherche une solution à un problème touchant une jeune personne, le personnel du bureau s'efforce de collaborer avec les fournisseurs de services gouvernementaux pour trouver la meilleure approche possible (*piliriqatigiinniq*). Pour ce faire, il doit souvent sortir des sentiers battus et chercher des solutions novatrices à des problèmes complexes avec ses principaux partenaires (*qanuqtuumiq*).

LA VOIX DE L'ENFANT

L'un des droits fondamentaux que la Convention garantit aux enfants et aux jeunes est le droit d'exprimer leur opinion sur les sujets qui les concernent. C'est ce que le bureau appelle « la voix de l'enfant ». La Convention énonce également le devoir qui incombe aux gouvernements de prendre en considération l'opinion d'un enfant en tenant compte de son âge et de son degré de maturité.



La voix de l'enfant dans notre travail

La voix de l'enfant guide le personnel du bureau dans son travail quotidien. Dans la mesure du possible, le personnel sollicite l'opinion et le point de vue de la jeune personne avec qui il travaille. C'est ainsi qu'il s'assure que la voix de celle-ci soit au cœur de son travail, qu'elle soit entendue par les fournisseurs de services gouvernementaux et que lui-même respecte ce droit crucial.

NORMES NATIONALES DE DÉFENSE

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) a établi des normes nationales à l'intention des défenseurs des droits des enfants. Ces normes portent par exemple sur la confidentialité, l'accessibilité et la responsabilisation. Elles servent de référence quant au niveau de service minimal attendu des défenseurs et d'outil pour évaluer les services fournis par le bureau.



La place des normes nationales dans notre travail

Le bureau s'est doté de plusieurs normes internes pour assurer la qualité de ses activités. Une d'entre elles consiste à répondre à toute communication d'un enfant ou d'un jeune dans un délai d'un jour ouvrable. En 2016-2017, le bureau a su respecter cette norme à 100 %. Cette mesure d'assurance de la qualité concorde avec la norme nationale no 5, qui oblige le bureau à rendre des comptes aux enfants qu'il sert.



Photo : Clare Kines

CE QUE NOUS FAISONS

Le travail du bureau s'articule autour de quatre secteurs: défense des droits individuels, défense systémique, enquêtes sur les décès et les blessures graves, et communications et sensibilisation du public. Ce qui suit explique brièvement ces quatre catégories.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Le GN offre de nombreux programmes et services de soutien aux enfants et aux jeunes. Pourtant, même avec les meilleures intentions du monde, rien n'est parfait. Il arrive qu'un enfant, un jeune ou un membre de la famille ignore à qui s'adresser à propos d'un programme, ou ne se sente pas à l'aise de poser des questions au fournisseur de services. Tantôt, c'est un parent qui, après avoir laissé plusieurs messages au fournisseur de services, n'a pas été rappelé ou n'a pas eu le suivi promis. Tantôt, c'est un jeune pris en charge qui ne comprend pas pourquoi il ne peut pas visiter un membre de sa famille. Dans ces situations, le bureau peut offrir son aide, soit en donnant de l'information, en aidant la personne à développer son autonomie sociale ou en offrant un soutien individuel.

Chaque situation portée à l'attention du bureau est unique, et nous adaptons nos services selon les circonstances. Cela dit, le processus de défense des droits individuels comporte généralement trois étapes : l'accueil et l'assignation du dossier, l'enquête et la recherche de solutions ainsi que la résolution et le suivi (figure 2).

SOURCE D'INFORMATION

Les Nunavummiutes et Nunavummiuts peuvent toujours communiquer avec le bureau pour se renseigner sur les droits des enfants ou sur les services et les programmes gouvernementaux offerts aux enfants et aux jeunes. Même lorsque la demande n'entre pas dans le cadre de notre mandat, nous essayons toujours de diriger la personne vers la ressource compétente.

AUTONOMIE SOCIALE

Il n'est pas toujours facile pour une jeune personne ou pour un parent ou un tuteur préoccupé de communiquer son point de vue à un fournisseur de services gouvernementaux. À n'importe quelle étape du processus, nous pouvons aider la personne à acquérir une autonomie sociale pour qu'elle se sente capable de s'exprimer.

DÉFENSE DES DROITS

La plupart des cas soumis au bureau nécessitent une intervention visant à défendre les droits de la personne. L'intervention s'entend du travail réalisé directement par un de nos spécialistes de la défense des enfants et des jeunes auprès de l'enfant ou du jeune, et du fournisseur de services gouvernementaux afin de résoudre un problème. Le fournisseur peut offrir des services en enseignement, en soins infirmiers, en santé mentale; il peut s'agir d'un travailleur social, d'une agente de probation ou de toute autre personne qui fournit, pour le compte du GN, un service ou un programme à l'enfance ou à la jeunesse.

Dans certains cas, le problème est résolu en quelques jours ou en quelques semaines. Dans d'autres, cela nécessite plusieurs mois et la collaboration de multiples fournisseurs relevant de nombreux organismes gouvernementaux. En général, la défense consiste à travailler directement avec le fournisseur de services, à rencontrer l'enfant ou le jeune et le parent ou tuteur, et à tenir des conférences de cas. Dans la mesure du possible, c'est la voix de l'enfant qui oriente le travail.

Accueil et assignation du dossier

- * Une personne communique avec nous pour obtenir de l'aide. Il peut s'agir d'un enfant, d'un jeune, d'un parent, d'un tuteur, d'un fournisseur de services ou d'un membre de la collectivité.
- * Nous déterminons si la situation est de notre ressort selon la Loi.
- * Le cas échéant, nous assignons le dossier à une ou un spécialiste de la défense des enfants et des jeunes.

Enquête et recherche de solutions

La ou le spécialiste :

- * analyse la situation et détermine quels droits sont brimés;
- * mène une entrevue avec les personnes concernées et consulte les documents pertinents pour établir les faits;
- * travaille avec le client pour formuler un plan de défense des droits et pour guider la résolution du problème.

Résolution et suivi

- * La ou le spécialiste fait un suivi pour s'assurer que la solution a été appliquée et que les droits de l'enfant ou du jeune sont respectés.
- * S'il y a lieu, il avise l'enquêteur/chercheur systémique d'un problème systémique potentiel.

DÉFENSE SYSTÉMIQUE

Certains problèmes sont « systémiques », c'est-à-dire qu'ils touchent de nombreuses jeunes personnes. Ceux-ci surviennent généralement lorsque les politiques et les services gouvernementaux ne mènent pas aux résultats escomptés. S'ils ne sont pas réglés, ils risquent fort de perdurer et peuvent obliger le gouvernement à modifier ses politiques, ses pratiques ou les lois.

Les problèmes systémiques parviennent à la connaissance du bureau par de multiples canaux. Parfois, c'est le personnel qui détermine la nécessité de faire enquête après avoir noté la récurrence d'un problème dans différents dossiers. D'autres fois, ce sont les députés à l'Assemblée législative ou les jeunes parlementaires qui soulèvent la question à l'Assemblée. Il y a aussi les médias qui rapportent des problèmes de ce type. Enfin, les jeunes et les adultes peuvent communiquer directement avec le bureau.

Lorsque le bureau prend connaissance d'un problème systémique, il peut décider de faire enquête. La défense systémique peut être officielle ou non officielle. Dans le second cas, on mise surtout sur la discussion et la collaboration pour faire bouger les choses. Nous croyons que cette façon de faire cadre bien avec les valeurs sociétales inuites, notamment *piliriqatigiinni* (travailler ensemble pour un but commun) et *aajiiqatigiinni* (discuter et développer des consensus pour la prise de décision). Cette méthode est généralement adoptée pour régler des dossiers moins complexes, qui souvent se règlent rapidement. Le processus peut mener ou non à la production d'un rapport public énonçant des recommandations.

Les dossiers plus complexes requièrent généralement des enquêtes systémiques officielles. Elles peuvent être rendues nécessaires par un certain nombre de facteurs, par exemple : la gravité du problème, le risque de préjudice si le problème n'est pas réglé, l'urgence de la situation et les bienfaits potentiels d'une enquête pour la population.

Les problèmes systémiques qui exigent une enquête officielle comportent ordinairement de nombreuses étapes. Par conséquent, les enquêtes officielles exigent des entrevues, la demande et l'examen de documents et une bonne part de recherches et d'analyse afin de produire des conclusions et des recommandations éclairées.

Le processus officiel de défense systémique entraîne habituellement des recommandations aux

organismes gouvernementaux pour l'amélioration du système. Il n'est pas rare que ces recommandations soient énoncées dans un rapport public. Notre équipe prévoit d'annoncer sa première enquête officielle en 2017-2018.

ENQUÊTES SUR LES DÉCÈS ET LES BLESSURES GRAVES

Le bureau mène aussi des enquêtes lorsqu'un enfant ou un jeune recevant des services gouvernementaux meurt ou subit des blessures graves. Ces enquêtes offrent une occasion constructive d'apprendre des erreurs commises. Leur but n'est pas de trouver un coupable, mais de comprendre ce qui a mal tourné et d'apporter des changements pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Nous sommes conscients que ces enquêtes sont extrêmement délicates. La rigueur qu'elles appellent nécessite des connaissances et des aptitudes précises. Nous en sommes donc encore à travailler, avec grand soin, à l'élaboration de ce programme. D'ailleurs, les dispositions de la Loi sur le REJ concernant l'examen des cas de décès et de blessures graves ne sont pas encore entrées en vigueur. D'importants travaux de recherche et de développement sont prévus à ce sujet en 2017-2018.

COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le bureau a le mandat légal de sensibiliser les Nunavummiutes et Nunavummiuts aux droits des enfants et à la possibilité qu'ont les jeunes gens de collaborer avec notre équipe pour faire respecter leurs droits. Mais un autre aspect tout aussi important de ce secteur de travail est qu'il nous donne l'occasion d'entendre les citoyennes et citoyens et d'apprendre directement d'eux quant aux problèmes qui touchent les enfants et les jeunes.

Les activités de sensibilisation du bureau prennent plusieurs formes : présentations, séances d'information, contacts avec la collectivité, concours, création de ressources documentaires, participation à des événements publics et entretien du site web du bureau (www.rcynu.ca/fr). Ces activités convergent vers un but commun : bâtir et renforcer les relations avec les enfants, les jeunes, les familles et les nombreux Nunavummiutes et Nunavummiuts qui œuvrent auprès des jeunes personnes de notre territoire.

FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



SÉRIE DE LIVRES DE LECTURE UQALIMAARIUQSANIQ

En 2016-2017, le ministère de l'Éducation a poursuivi l'élaboration de sa série de livres de lecture par niveau en inuktitut pour améliorer le niveau d'alphabétisation des élèves du Nunavut. Les livres contiennent des récits et des images du Nord, et offrent aux élèves du Nunavut des expériences de lecture appropriées.

Ils correspondent également aux résultats d'apprentissage du programme d'études du Nunavut.

Uqalimaariuqsaniq est un programme de lecture progressif en inuktitut qui épaulé les élèves dans leur apprentissage de la lecture. Le programme offre aux enseignantes et enseignants divers outils pédagogiques pour aider les élèves à se sentir en confiance et à lire couramment l'inuktitut. Uqalimaariuqsaniq reconnaît aussi l'importance de développer et de conserver des compétences en lecture de base à la maison et à l'école.

La disponibilité du matériel de lecture en inuktitut est une composante essentielle d'un système d'éducation fort et culturellement adapté au Nunavut.

Le bureau reconnaît que le GN doit en faire plus pour soutenir le droit des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts à une éducation de qualité. Toutefois, nous félicitons le ministère pour ses efforts jusqu'à maintenant; ces efforts ont mené à la production de plus de 300 livres en inuktitut. Nous encourageons le ministère à poursuivre le développement de sa série de livres de lecture et d'autres ressources d'apprentissage en inuktitut.



LA PLACE DES VALEURS SOCIÉTALES INUITES DANS NOTRE TRAVAIL

Les valeurs sociétales inuites font intégralement partie de notre travail et nos méthodes. La Loi sur le REJ souligne que le respect des valeurs sociétales inuites peut favoriser l'épanouissement des jeunes personnes et de leur famille. Ainsi, elle exige du bureau qu'il applique ces valeurs dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs.

Voilà pourquoi les valeurs sociétales inuites figuraient à l'ordre du jour de chaque réunion d'équipe mensuelle du bureau en 2016-2017. Cela s'est avéré une façon efficace de garder ces principes en tête dans le cadre de notre travail. Cette année, pour promouvoir davantage ces valeurs, il a aussi élaboré un programme de consultation de conseillers aînés et recherché des occasions de formation culturelle.

INTÉGRATION PROGRESSIVE DES VALEURS SOCIÉTALES INUITES

En 2016-2017, le bureau a intégré les valeurs sociétales inuites à son travail quotidien de plusieurs façons. Dans ses activités de défense des droits, il a misé sur *aajiqatigiinniq* (discuter et développer des consensus pour la prise de décision). Jour après jour, le personnel s'est efforcé de faire entendre la voix des enfants et des jeunes dans sa défense des droits individuels et sa défense systémique. Il les a écoutés et encouragés à contribuer activement à la résolution de problèmes avec le gouvernement.

L'équipe a aussi collaboré avec les jeunes gens dans le respect de *pilimmaksarniq*, soit le développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action. Un bon moyen d'y arriver est d'enseigner aux jeunes



Photo : Leeveena Nuyalia

à faire valoir leurs propres droits; c'est ce qu'on appelle l'autonomie sociale. En 2017-2018, nous poursuivrons sur cette lancée en offrant des ateliers d'autonomie sociale dans les communautés.

La valeur de *tunnganarniq* (promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur) a encore une fois fortement influencé les interactions entre le personnel et ses nombreux partenaires en 2016-2017. Le guide des politiques et procédures l'indique clairement : le personnel doit appliquer cette valeur dans chacune de ses interactions. Nous restons déterminés à consacrer du temps aux gens, à nous mettre à leur disposition et à créer un milieu où les enfants et les jeunes se sentent à l'aise de demander de l'aide. Nous souhaitons également faire preuve d'inclusivité en maintenant une communication ouverte et continue avec les intervenants et le public.

Enfin, et surtout, nous maintenons notre engagement à travailler en collaboration avec les organismes gouvernementaux afin d'améliorer le plus possible la situation des enfants et des jeunes, dans l'esprit de *piliriqatigiinni* (travailler ensemble pour un but commun).

CONSEILLERS AINÉS

La Loi sur le REJ autorise le bureau à consulter les aînés à propos de différends, de questions concernant la culture inuite et des valeurs sociétales inuites. L'équipe a la ferme conviction qu'en travaillant avec les aînés, elle pourra mieux servir les enfants, les jeunes et leurs familles.

Au dernier exercice financier, nous avons lancé un appel public à l'échelle du Nunavut pour nommer cinq conseillères aînées et conseillers aînés d'un peu partout dans le territoire. Cette année, le bureau a offert aux conseillers récemment nommés une séance d'orientation et de formation de deux jours.

L'orientation a fourni aux conseillers aînés et au personnel une excellente occasion de discuter. La séance portait sur les droits des enfants et des jeunes, le mandat du bureau et les rôles et responsabilités des conseillers. Le personnel a présenté des études de cas pour clarifier le type de travail effectué par le bureau et le rôle que joueront les conseillers aînés. Ces derniers se sont également exprimés sur les méthodes et les pratiques parentales traditionnelles. C'est avec plaisir que le bureau consultera ces conseillers dans ses activités de défense des droits individuels et de défense systémique en vue d'améliorer les services du GN pour les enfants et les jeunes.

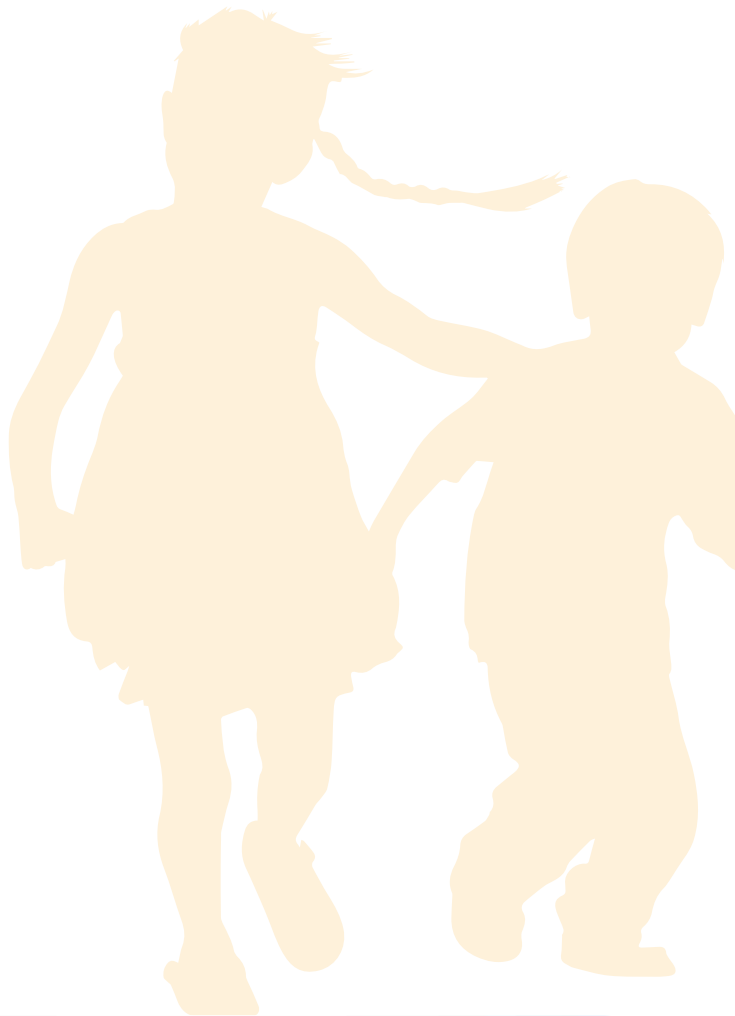


FORMATION CULTURELLE

Tous les membres du personnel du bureau sont tenus de suivre une formation continue sur la culture et les valeurs sociétales inuites. Cette année, certains d'entre eux ont participé aux formations suivantes :

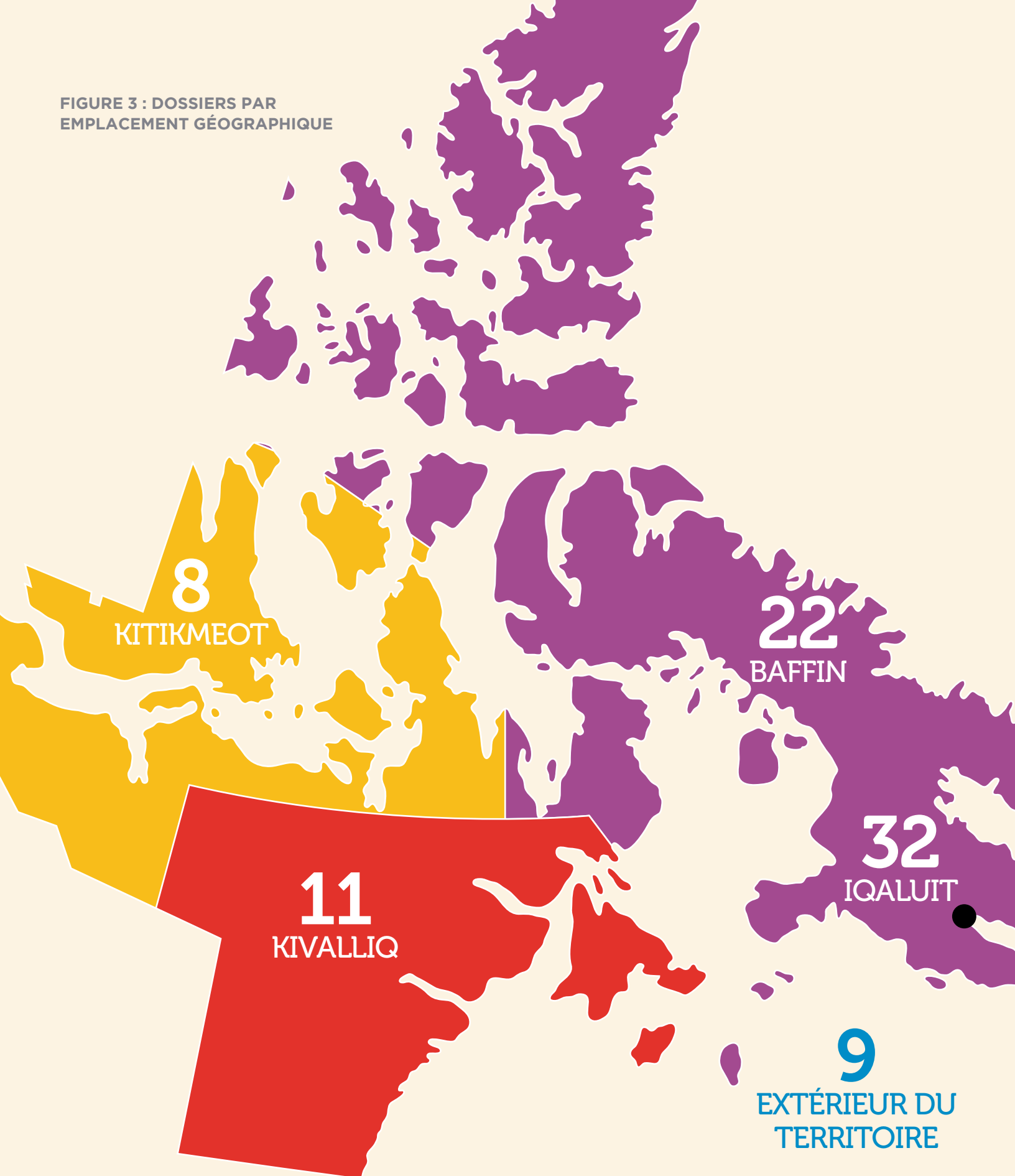
- * série de conférences *Ingalangiittukuurvik*;
- * programme parental *Inunnguiniq*;
- * cours *Pigiavik* (inuktitut, langue seconde, niveau 1).

Le bureau a aussi participé, comme le veut la tradition, à l'Uqausirmut Quviasuutiqarniq, la célébration annuelle de l'inuktitut et de la culture inuite au Nunavut. Ces festivités d'un mois ont lieu chaque année en février et offrent à l'équipe une occasion de plus de promouvoir l'utilisation de l'inuktitut et de sensibiliser leurs collègues aux réalités culturelles. Pour le thème de 2017 — les légendes inuites —, nous avons présenté au personnel sept légendes au fil du mois. Ces légendes ont fait découvrir aux employés des récits traditionnels importants dans la culture inuite.



Les conseillers aînés et le personnel du bureau dans le parc Sylvia Grinnel, à Iqaluit, durant une séance d'orientation des conseillers aînés.
Rangée arrière, de gauche à droite : Clara Akulukjuk, Christa Kunuk, Meeka Arnakaq, Regilee Ootook, Bessie Sitatak, Lucy Makkigak et Helen Iguptak.
Rangée avant, de gauche à droite : Jeff Kheraj, Sherry McNeil-Mulak, Nancy Pellerin et Colby O'Donnell.

FIGURE 3 : DOSSIERS PAR
EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE



RAPPORTS SUR NOS ACTIVITÉS

RAPPORT SUR LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

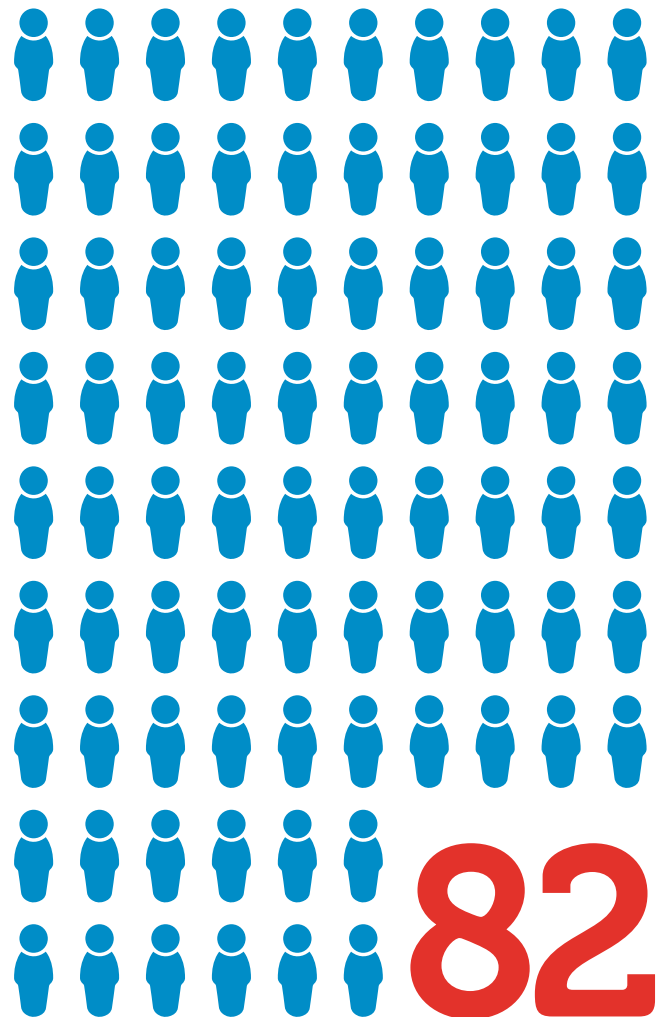
Cet exercice financier marque notre première année complète de services pour la défense des droits individuels des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts. En rétrospective, les dossiers individuels que nous avons traités rappellent bon nombre des thèmes dégagés en 2015-2016, notamment la présence d'obstacles qui empêchent trop souvent les enfants et les jeunes du territoire d'accéder aux services gouvernementaux dont ils ont tant besoin. En 2016-2017, le manque de coordination des soins, de communication et de planification à long terme continue d'être un obstacle pour les jeunes gens et les familles qui tentent d'obtenir des services nécessaires. Ces 12 derniers mois ont également été marqués par quelques changements intéressants dans les statistiques sur la défense des droits individuels, notamment en ce qui concerne l'origine du dossier et la source du signalement.

DOSSIERS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, le bureau a ouvert 82 dossiers de défense des droits individuels. Deux autres cas ont été soulevés, mais le personnel a établi que ceux-ci ne relevaient pas du mandat du bureau. Il pouvait s'agir, par exemple, de faits rapportés concernant les affaires privées d'une famille qui ne sont pas liées à un service gouvernemental, ou du cas d'un client n'ayant pas l'âge requis pour recevoir nos services. En plus de travailler sur les 82 dossiers ouverts durant le présent exercice, l'équipe a continué de se concentrer sur 19 dossiers ouverts en 2015-2016, et en a fermé 44 avant la fin de l'exercice financier 2016-2017.

ORIGINE DES DOSSIERS

Entre cet exercice et le précédent, on note un changement dans la répartition géographique des dossiers de défense des droits individuels. En 2015-2016, la plupart des dossiers venaient d'Iqaluit (44 %), tandis qu'en 2016-2017, environ 50 % venaient d'autres localités (figure 3). Il y a lieu de croire que ce changement est en partie attribuable aux nombreuses visites effectuées dans les hameaux en 2016-2017.



DOSSIERS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

SOURCE DES SIGNALEMENTS

En 2016-2017, 64 % des cas de défense des droits individuels portés à l'attention du bureau provenaient de fournisseurs de services gouvernementaux (figure 4). Il s'agit d'une hausse importante par rapport à 2015-2016 (où ce taux était de 39 %). Même s'ils sont eux-mêmes responsables de répondre aux besoins des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts, ces fonctionnaires de première ligne ont exprimé leur frustration à l'égard des systèmes de services visant cette clientèle. Cette frustration a souvent pour cause des obstacles au sein même de leur propre ministère, mais aussi d'obstacles entre les ministères. Ces obstacles entraînent un manque de coordination dans les services destinés aux jeunes qui entraînent le ralentissement, la réduction, voire le refus de services.

Le bureau prend cette situation très au sérieux. L'incapacité de collaborer est contraire aux valeurs sociétales inuites de *piliriqatigiinni*/*ikajuqtigiinni*. Elle est aussi contraire à la Convention, qui dit clairement que le gouvernement doit tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. De toute évidence, une mauvaise coordination des services n'est pas dans l'intérêt de l'enfant, car elle peut ralentir ou empêcher l'accès aux services nécessaires. Ces entraves peuvent avoir des conséquences à court et à long terme sur le développement de l'enfant, voire sa survie. Le bureau exhorte donc le GN à adopter une approche holistique et coordonnée à la prestation de services aux enfants et aux jeunes.

FIGURE 4 : SIGNALEMENTS PAR SOURCE

Fournisseurs de services 64 %

Parents et membres de la famille 19 %

Jeunes 8 %

Parents d'accueil 5 %

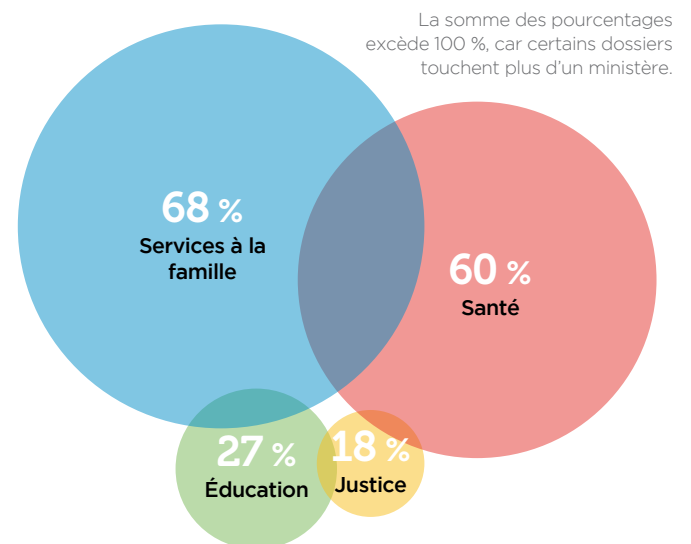
Bureau et adultes non apparentés 4 %

DOSSIERS PAR MINISTÈRE

Les dossiers de défense des droits individuels concernent généralement les ministères du GN offrant principalement des services et des programmes aux enfants et aux jeunes. À l'instar de l'exercice précédent, les ministères avec lesquels le bureau a le plus travaillé en 2016-2017 étaient les suivants : 1) Services à la famille; 2) Santé; 3) Éducation; et 4) Justice (figure 5).

Bon nombre des dossiers concernaient de multiples ministères ou secteurs de services dans un même ministère. En classant les dossiers par ministère, on peut voir plus précisément les secteurs de services qui posent problème.

FIGURE 5 : DOSSIERS PAR MINISTÈRE



Ministère des Services à la famille

En 2016-2017, la majorité des dossiers concernant le ministère des Services à la famille relevaient de la protection de l'enfance (93 %). Au deuxième rang dans ce ministère se trouvait celui des services aux parents (39 %), et au troisième, celui des adoptions (9 %). Fait intéressant : dans tous les dossiers concernant ce ministère, les obstacles au service comprenaient un ou plusieurs des problèmes énoncés dans le rapport du Bureau du vérificateur général du Canada intitulé *Programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut* (mars 2011) et le *Rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut* (mars 2014). L'équipe de défense systémique du bureau garde un œil sur la mise en œuvre, par le GN, des recommandations du Bureau du vérificateur général. Voir la page XX du présent rapport pour en savoir plus.

ÉTUDE DE CAS :

Le manque de planification et de communication avec les parents d'accueil

Un enfant avait été confié aux soins de ses grands-parents depuis plus d'un an lorsque le ministère des Services à la famille a subitement mis fin à l'arrangement et placé l'enfant dans une famille d'accueil non apparentée. Les grands-parents ne savaient pas si le ministère leur rendrait l'enfant, et ce dernier n'a reçu aucun renseignement du ministère. Résultat : ni les grands-parents ni l'enfant ne savaient à quoi s'attendre.

Un spécialiste de la défense du bureau s'est informé de la situation auprès des grands-parents et d'un travailleur des services sociaux communautaires. Les grands-parents se sont dits dérouterés par la décision du ministère et ont demandé à ravoire l'enfant. Ils essayaient depuis trois semaines sans succès de rencontrer le travailleur des services sociaux et le superviseur.

Le spécialiste de la défense a ensuite appris que le ministère avait retiré l'enfant du foyer parce que le personnel sentait que les grands-parents avaient besoin d'un répit de leurs responsabilités en tant que famille d'accueil. Pourtant, les grands-parents n'en avaient pas fait la demande.

Une rencontre entre les responsables du ministère et les grands-parents a finalement eu lieu après des interventions du bureau. Le ministère a expliqué sa décision de retirer temporairement l'enfant et fourni des renseignements sur les soins de relève pour les parents d'accueil. Peu après, il a remis l'enfant sous la garde de ses grands-parents.

Ministère de la Santé

Parmi les dossiers concernant le ministère de la Santé, le secteur le plus touché était celui des services de santé mentale (71 %); suivi des services de santé généraux, normalement offerts dans les centres de santé communautaire (14 %); et des services de réhabilitation (8 %).

ÉTUDE DE CAS :

Les lacunes dans les services en santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes

Une personne a porté à l'attention du bureau ses préoccupations à l'égard d'un enfant qui avait été témoin d'un événement traumatisant. L'incident avait un effet notable sur le comportement de l'enfant, et la personne soupçonnait que l'enfant n'avait pas reçu de counselling pour l'aider à gérer ce traumatisme.

Le bureau a communiqué avec les travailleurs en santé mentale de la localité, et appris qu'il n'existait pas de protocole ou de politique pour le dépistage et l'évaluation d'enfants ayant vécu un traumatisme. Le personnel a aussi appris que l'équipe locale de santé mentale ne connaissait pas l'enfant et n'était pas formée pour travailler auprès des jeunes gens.

Bien qu'elle ne possédât pas de formation spécifique à l'âge de l'enfant, la personne chargée du counselling dans la localité était prête à fournir des services de base. Avec l'apport du bureau, elle a communiqué avec les parents de l'enfant pour obtenir leur permission. De plus, le personnel du bureau a fait des démarches afin que les rencontres se fassent à l'école, pour que l'enfant soit dans un environnement familier et rassurant. Cette mesure a également permis aux travailleurs en santé mentale et au personnel de l'école de coordonner leur approche en fonction des besoins de l'enfant.

Avant l'intervention du bureau, les travailleurs en santé mentale de la localité ne savaient pas qu'ils pouvaient faire évaluer l'état psychiatrique d'un enfant dans le cadre du contrat du ministère avec l'hôpital SickKids. Au moment de la clôture du dossier, le ministère avait commencé à mettre en œuvre une période d'orientation échelonnée obligatoire de deux semaines pour tous les travailleurs en santé mentale. Celle-ci devrait aider le personnel à mieux connaître le système de services en santé mentale du Nunavut. C'est un pas dans la bonne direction, mais le bureau continue de s'inquiéter au sujet de la disponibilité et de la pertinence des services en santé mentale offerts aux jeunes du territoire.

Ministère de l'Éducation

En examinant les dossiers de 2016-2017 concernant le ministère de l'Éducation, le personnel a remarqué une majorité renversante de problèmes liés aux services scolaires (86 %). Bon nombre de cas exigeaient une coordination avec les services d'autres organismes pour aider l'enfant ou le jeune à réussir à l'école. Les deux autres secteurs de services les plus cités étaient ceux des administrations scolaires de district (23 %) et de l'éducation de la petite enfance (9 %).

ÉTUDE DE CAS :

Le manque de coordination entre les services

Un enfant ayant un handicap physique avait du mal à se déplacer entre l'école et la maison parce que l'autobus accessible aux fauteuils roulants était souvent en panne. Le manque de fiabilité du transport avait un effet négatif sur l'enfant. De plus, la famille n'était pas avisée lorsque l'autobus ne fonctionnait pas. Après avoir demandé et redemandé un plan de rechange, le parent commençait à perdre patience. Même après de nombreuses années de lutte et de demandes, le transport continuait de poser problème.

L'affaire a été signalée au bureau et un spécialiste de la défense a commencé à travailler avec la famille. Il a communiqué avec l'administration municipale (le fournisseur des services d'autobus accessible) et la direction de l'école. Ensemble, ils ont monté un horaire d'autobus et un plan de rechange. L'horaire et l'amélioration de la communication avec le fournisseur ont atténué les frustrations de la famille.

Le spécialiste de la défense a également communiqué avec une organisation non gouvernementale pour voir s'il était possible de financer l'achat d'un véhicule accessible. Il a ensuite transmis ces informations aux fournisseurs de services concernés. Un membre de la communauté a fait une demande et obtenu un financement pour l'achat d'un nouveau véhicule accessible, ce qui permet d'accéder au service de transport lorsque l'autobus est en panne ou pour se déplacer entre les installations dans la localité.

Ministère de la Justice

En 2016-2017, les dossiers de défense des droits individuels liés au ministère de la Justice touchaient principalement les secteurs des services correctionnels communautaires et de l'application de la loi (47 % chacun). Ceux du secteur des services correctionnels communautaires portaient notamment sur des situations impliquant de jeunes personnes ainsi que des ordonnances de condamnation et de probation. Ceux du secteur de l'application de la loi portaient sur les services de police communautaires.

ÉTUDE DE CAS :

Les opinions des jeunes personnes ne sont pas écoutées ni considérées

Le bureau a été appelé à défendre les droits d'une jeune personne sur le point d'être remise en liberté. Un fournisseur de services s'est adressé au bureau en vertu de l'article 19 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui permet aux juges et à d'autres personnes de convoquer une réunion spéciale pour obtenir un avis d'expertise professionnelle, par exemple sur une condamnation ou les conditions d'une remise en liberté. Souvent, ce type de rencontre exige la participation et la coordination de nombreux secteurs, dont ceux de la probation, de la santé mentale, de l'éducation et des services sociaux.

Le bureau a été invité à participer aux discussions sur le plan de réintégration de la jeune personne. Son spécialiste de la défense des droits a commencé par s'entretenir avec la jeune personne, et a découvert qu'elle souhaitait demeurer dans cette localité plutôt que de rentrer dans sa localité d'origine. Elle pourrait ainsi vivre chez des membres de sa parenté et rester à la même école. Elle aurait cependant besoin d'un soutien financier supplémentaire pour couvrir le coût de ses repas et de ses vêtements.

Le spécialiste a organisé, avec la personne concernée et le travailleur des services sociaux, une rencontre durant laquelle la jeune personne a pu expliquer pourquoi elle souhaitait rester chez de la parenté et demander un soutien financier supplémentaire. À la suite de l'intervention, un soutien financier a été établi dans le cadre d'une entente de services volontaire et la jeune personne a pu continuer de vivre et d'étudier dans la localité de son choix.

DOSSIERS DE RENSEIGNEMENTS

Outre pour des services de défense des droits, les Nunavummiutes et Nunavummiuts communiquent souvent avec le bureau pour obtenir des renseignements plus généraux sur des questions liées aux enfants. Ces demandes ne sont pas comprises dans le calcul des dossiers de défense des droits individuels; ce sont des dossiers de renseignements.

Treize dossiers de renseignements ont été ouverts entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, et le bureau en a fermé la moitié le jour même de leur ouverture. Les autres dossiers ont pris une à trois semaines à traiter, car le personnel ne ferme pas un dossier avant d'avoir pu effectuer un suivi et s'assurer que l'information fournie a été utile. Pour ces dossiers, le suivi s'est généralement fait dans les cinq jours ouvrables.

RAPPORT SUR LA DÉFENSE SYSTÉMIQUE DES DROITS

La défense systémique ne s'articule pas autour des individus : elle vise un examen général approfondi des systèmes qui soutiennent les jeunes. Elle comporte l'analyse de la source d'un problème et la formulation de recommandations en vue d'une amélioration. Nous avons commencé à développer cette sphère centrale de notre mandat à la suite de la mise sur pied officielle du bureau, en 2015. En 2016-2017, le personnel mettait la dernière touche à l'élaboration du programme de défense systémique. Cette section du rapport annuel présente les principales activités associées à l'élaboration de ce programme ainsi que d'autres travaux en cours.

PROBLÈMES SYSTÉMIQUES SIGNALÉS AU BUREAU

Un registre des problèmes systémiques est tenu depuis la nomination de la première représentante de l'enfance et de la jeunesse, en 2014. Depuis, des problèmes ont été signalés au bureau à partir de diverses sources : des enfants, des jeunes, des familles, des fournisseurs de services du GN, des veilles médiatiques, des rapports, des travaux législatifs et le programme de défense des droits individuels.

En 2016-2017, l'équipe de défense systémique a mis en place une base de données sur les problèmes systémiques. Cet outil a été conçu pour faciliter au bureau l'accès à l'information sur les problèmes

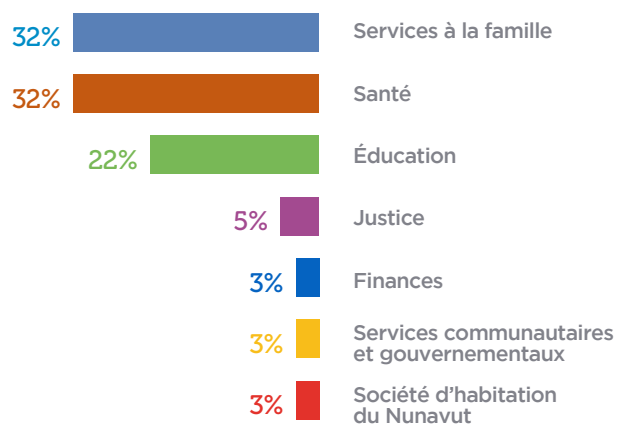
signalés, dont le nombre est croissant. L'une des principales fonctions de cette base est la consignation des problèmes pour éventuellement y revenir ultérieurement et les étudier une fois le programme de défense systémique lancé. Les données saisies portent notamment sur le moment du premier signalement du problème, le nombre de fois où il a été signalé, son niveau de priorité, les intervenants concernés et les principales personnes-ressources.

À la fin de l'exercice 2016-2017, le bureau avait consigné plus de 20 problématiques systémiques générales, chacune étant susceptible de contenir plusieurs sous-thèmes ou problèmes. L'une de ces problématiques générales concerne les enfants qui sont sous la responsabilité de la directrice des services à l'enfance et à la famille. Cette problématique englobe sept sous-thèmes et problèmes systémiques portés à l'attention du bureau. Chacun de ces sous-thèmes pourrait faire l'objet d'une enquête systémique.

Le bureau assigne chaque problème systémique à un ministère responsable. Toutefois, la participation de plusieurs ministères peut être requise pour traiter un problème de façon globale. Les problèmes systémiques consignés jusqu'à maintenant concernent les services et les programmes offerts par les ministères des Services à la famille, de la Santé, de l'Éducation, de la Justice, des Services communautaires et gouvernementaux, des Finances, ainsi que la Société d'habitation du Nunavut.

La figure 6 illustre le pourcentage de problèmes systémiques recensés par ministère à la fin de 2016-2017. Ces pourcentages reposent sur l'ensemble des problèmes signalés, y compris les grands thèmes et sous-thèmes.

FIGURE 6 : POURCENTAGE DE PROBLÈMES SYSTÉMIQUES PAR MINISTÈRE RESPONSABLE



Comme l'illustre la figure 6, les quatre ministères responsables du plus grand nombre de problèmes systémiques, selon l'équipe de défense systémique, sont ceux des Services à la famille (32 %), de la Santé (32 %), de l'Éducation (22 %) et de la Justice (5 %). Ces mêmes ministères sont aussi ceux qui participent le plus aux dossiers de défense des droits individuels du bureau.

HIÉRARCHISATION DES PROBLÈMES SYSTÉMIQUES

Chaque problème systémique signalé est important et dûment examiné. Dans cette optique, l'équipe mettait au point, en 2016-2017, un outil pour établir l'ordre dans lequel les problèmes systémiques seraient examinés. Toutefois, cet outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes n'est pas le seul moyen employé par le bureau. Ce dernier tient également compte de ses capacités, des commentaires de son personnel et du pouvoir discrétionnaire de la représentante. L'outil est un moyen d'évaluation systémique.

Il repose sur 12 questions pondérées qui servent à évaluer un problème sous différents angles. Voici quelques-unes de ces questions :

- * Quelle est la gravité du préjudice, réel ou potentiel, pour les enfants et les jeunes si le problème n'est pas résolu?
- * Y a-t-il violation des droits des enfants aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant?
- * Est-ce que la modification de la loi, de la politique ou de la pratique comportera des avantages importants?
- * Ce problème a-t-il été soulevé plus d'une fois et par différentes sources?

À partir de ces questions, le personnel attribue au problème une note permettant sa hiérarchisation. L'équipe de défense systémique le classe ensuite selon qu'il nécessite une enquête informelle, une enquête formelle ou qu'aucune mesure n'est requise. À la fin de l'exercice financier 2016-2017, l'outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes avait servi à évaluer environ 70 % des problèmes systémiques consignés dans la base de données.

PROJET PILOTE D'ENQUÊTES SYSTÉMIQUES INFORMELLES

En 2016-2017, le bureau a lancé son premier projet pilote d'enquêtes systémiques informelles. Ce projet visait à permettre à l'équipe de défense systémique d'évaluer le temps, les ressources, les recherches, les renseignements et les moyens de communication nécessaires aux enquêtes. Il lui a également permis de cerner les forces et les faiblesses du programme de défense systémique pendant son élaboration.

Le projet pilote d'enquêtes informelles portait sur le consentement médical pour les enfants et les jeunes adoptés selon les coutumes autochtones. Le premier signalement de ce problème remonte à 2015. Le bureau avait alors été informé que certains enfants et jeunes adoptés selon les coutumes autochtones tardaient à recevoir des traitements médicaux lorsque leurs rendez-vous avaient lieu ailleurs que dans leur localité d'origine. Ces retards étaient attribuables à l'incertitude entourant l'autorisation légale des parents adoptifs à consentir aux traitements médicaux de ces enfants et jeunes.

En juin 2016, le bureau a informé les ministères de la Santé et des Services à la famille qu'il enquêterait de façon informelle sur ce problème systémique. Lors de cette enquête pilote, le personnel a recueilli de l'information auprès de diverses sources, conformément à la Loi sur le REJ. Il a aussi examiné les politiques, les protocoles, la législation et les rapports pertinents. Le rapport final contiendra les principales conclusions et recommandations. Le bureau remettra ce rapport aux ministères de la Santé et des Services à la famille ainsi qu'aux autres intervenants concernés en 2017-2018.

À l'interne, l'enquête pilote a permis de tirer de nombreuses leçons importantes, notamment sur la nécessité d'avoir un plan d'enquête global en place dès le début du processus, de faire participer les intervenants concernés à la collecte d'information et de se concentrer sur le problème examiné tout en tenant compte des problèmes ou renseignements connexes. En outre, le projet pilote a confirmé que la tenue d'une enquête globale approfondie requiert du temps, des efforts et des ressources. Cette enquête pilote jettera des bases solides en vue du lancement officiel du programme de défense systémique en 2017-2018.

FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



PROGRAMME DE LITS POUR BÉBÉ

Le programme de lits pour bébé du ministère de la Santé est le premier programme universel financé par les fonds publics de ce genre au Canada. Un lit pour bébé favorise les soins prénataux précoces ainsi que l'allaitement maternel et les pratiques de sommeil sécuritaires, ce qui aide à réduire la mortalité infantile. Il soutient également le droit à la sécurité des enfants et la santé des mères et des bébés.

Depuis le lancement officiel du programme à l'automne 2016, le ministère a remis plusieurs centaines de lits aux centres de santé communautaire de tout le Nunavut. Les lits sont fournis avec des produits destinés aux bébés et aux parents, notamment des trousseaux d'information et des livres. Nous félicitons le ministère pour le succès de ce programme et nous encourageons sa poursuite.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le programme de défense systémique du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse intègre le suivi des progrès du GN par rapport aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général dans ses rapports concernant les enfants et les jeunes, qui contiennent de l'information objective et factuelle et des conseils sur les programmes gouvernementaux audités³.

Les rapports suivants du Bureau du vérificateur général sont particulièrement importants pour le bureau :

- * *Programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut* (mars 2011);
- * *La sécurité des écoles et des garderies au Nunavut* (novembre 2013);
- * *Rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut* (mars 2014).

Pour faire le suivi des progrès du GN, l'équipe de défense systémique passe en revue les réponses aux recommandations du Bureau du vérificateur général, les rapports du comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, les agents indépendants et d'autres entités, et les plans d'action assurance-qualité du ministère des Services à la famille. Le personnel du bureau demande aussi de l'information directement aux ministères concernés.

En 2016-2017, l'équipe de défense systémique a continué de recueillir les réponses du GN aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général en 2011, en 2013 et en 2014. L'équipe a aussi recueilli d'autres renseignements pertinents, notamment les réponses aux questions posées par le bureau, pour déterminer si le GN a mis en œuvre les recommandations, a fait des progrès en vue de leur application ou n'a encore rien fait pour les suivre. Le suivi des recommandations se poursuivra en 2017-2018.

MÉMOIRE SUR LA LOI SUR L'ÉDUCATION

En 2016-2017, le ministère de l'Éducation a poursuivi son travail de modification de la Loi sur l'éducation de 2008. Pour ce faire, il a tenu des consultations publiques et demandé à recevoir des observations écrites. En septembre 2016, le bureau a préparé une observation écrite dans le cadre de ses fonctions, qui consistent notamment à formuler des recommandations sur la législation touchant la jeunesse.

³ Bureau du vérificateur général du Canada. *Ce que nous faisons*, 2017, tiré de http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au_fs_f_371.html.

Pour rédiger cette observation écrite, le personnel a d'abord examiné la Convention relative aux droits de l'enfant et la législation sur l'éducation d'autres provinces et territoires. L'équipe a ensuite déterminé comment la Loi sur l'éducation pourrait mieux protéger les droits des enfants dans le système d'éducation. L'observation écrite indiquait plus précisément que la Convention stipule que les jeunes ont le droit de se former une opinion et de faire en sorte que cette opinion soit prise en compte par les adultes qui prennent des décisions les concernant. Toutefois, la nouvelle version proposée de la Loi sur l'éducation ne permet pas suffisamment aux enfants et aux jeunes de participer à l'élaboration des politiques et des procédures ni aux procédures administratives, ou de voir leurs opinions prises en compte.

L'observation écrite du bureau contenait donc les quatre recommandations suivantes à l'intention du ministère de l'Éducation :

- 1 Inclure un engagement explicite à l'égard de la Convention parmi les principes directeurs guidant l'administration et l'interprétation de la nouvelle Loi sur l'éducation.
- 2 Rechercher de façon délibérée et réfléchie l'avis des élèves, anciens et actuels, lors de l'élaboration des politiques et des procédures relatives à la nouvelle version de la Loi sur l'éducation, de même que dans le cadre de toute autre réforme législative.
- 3 Lever l'interdiction qui empêche les élèves mineurs d'entamer des procédures administratives et d'y participer activement, notamment en ce qui touche la suspension ou l'expulsion d'un élève.
- 4 Accroître la participation des élèves au travail des administrations scolaires de district en clarifiant les dispositions de la Loi et en donnant le droit de vote aux représentants élus des élèves.

Le mémoire à l'intention du ministère de l'Éducation peut être consulté sur le site web du bureau, au www.rcynu.ca/fr.

Outre cette observation écrite, à la fin de 2016-2017, l'équipe de défense systémique a entamé un examen approfondi du projet de loi n° 37, loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit. Ce projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée législative en mars 2017. Il était toujours examiné par le bureau au 31 mars 2017.

PROGRAMME D'ENQUÊTES SUR LES DÉCÈS ET LES BLESSURES GRAVES

Comme il a été mentionné précédemment dans le présent rapport, la disposition concernant les enquêtes sur les décès et les blessures graves de la Loi sur le REJ n'est pas encore en vigueur. Le bureau a toutefois commencé, en 2016-2017, à jeter les bases du programme afférent à ce type d'enquêtes. En décembre 2016, une deuxième enquêtrice systémique s'est greffée à l'équipe pour effectuer des recherches préliminaires et entamer la mise en place du programme. Dans le cadre de ses fonctions, cette enquêtrice devait trouver les initiatives et programmes en vigueur sur le territoire se rapportant aux blessures et décès d'enfants et de jeunes. Elle devait aussi découvrir les programmes d'enquêtes sur les décès et les blessures graves offerts au Canada, passer en revue les rapports universitaires pertinents et faire une recherche sur les programmes internationaux.

Le personnel s'est aussi rendu en Alberta, en janvier 2017, pour y rencontrer les membres du bureau du défenseur des enfants et des jeunes afin d'en savoir plus sur le programme d'enquête de l'organisation. Ce programme prévoit la tenue d'enquêtes sur les blessures graves ou les décès d'enfants qui reçoivent des services gouvernementaux. Cette rencontre a permis à nos enquêtrices systémiques de comprendre les processus d'enquête, de production de rapports sur les blessures graves et les décès et de communication au public des résultats d'enquête de cette province.

RAPPORT SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LES COMMUNICATIONS

L'une des priorités du bureau est de sensibiliser la population à son travail et à l'importance des droits des enfants et des jeunes. Cette sensibilisation est essentielle, vu la récence du bureau et le grand nombre d'acteurs avec qui son personnel doit communiquer : des enfants et des jeunes, des fournisseurs de services du gouvernement, des organisations inuites et d'autres intervenants. En 2016-2017, le bureau a continué la mise en œuvre du plan de communication élaboré au cours du dernier exercice financier. Ce plan était essentiel à l'orientation du travail dans ce domaine; grâce à lui, l'équipe a pu hiérarchiser les principales initiatives.

PRÉSENCE DANS LES LOCALITÉS

Le bureau se trouve à Iqaluit, mais son équipe doit fournir des services de défense des droits sur tout le territoire, ce qui présente quelques défis particuliers. Comment peut-il sensibiliser la population à son travail et aux droits des enfants dans 25 localités isolées réparties sur un territoire de plus de deux-millions de kilomètres carrés? Comment peut-il tisser des liens à long terme avec la population qu'il sert et avec ses collaborateurs à l'échelle locale?

La présence dans les localités est manifestement une façon incontournable de relever ces défis. Pour cette raison, le bureau s'est fixé comme objectif d'envoyer son personnel dans chaque localité du Nunavut au moins une fois tous les deux ans. Ces visites permettent au bureau de se familiariser directement avec les différentes réalités, forces et faiblesses des localités, et lui permettent de nouer, dans une certaine mesure, des liens continus sur l'ensemble du territoire.

En 2016-2017, le bureau a élaboré un plan visant des déplacements dans 18 localités. À la fin de l'exercice financier, il avait pu se rendre dans 15 d'entre elles. Il n'a pu se rendre à Naujaat et à Whale Cove en raison de conditions météorologiques défavorables, et la maladie d'un membre de l'équipe a entraîné l'annulation de la visite à Grise Fiord. Au 31 mars 2017, le personnel s'était rendu dans toutes les localités du Nunavut sauf quatre depuis la mise

en place du bureau, en septembre 2015. Il privilégie donc les déplacements dans les localités restantes, et prévoit que ce sera chose faite d'ici la fin du premier trimestre de 2017-2018. La figure 7 illustre les localités visitées par le bureau et celles où il envisage de se rendre en priorité au cours du prochain exercice financier.

Lorsque le personnel se rend dans une localité, il suit un horaire strict pour maximiser les efforts de présence et rencontrer le plus grand nombre de Nunavummiutes et de Nunavummiuts possible. Ces visites consistent généralement en rencontres avec les élèves de tous les niveaux scolaires et de toutes les écoles, les enseignantes et enseignants, les membres de la collectivité et d'autres fournisseurs de services, comme le personnel des centres de santé, les travailleuses et travailleurs des services sociaux communautaires et les agentes et agents de probation. L'équipe essaie également de rencontrer les aînées et aînés et de se rendre dans les bureaux des députées et députés à l'Assemblée législative et de la GRC, ainsi que dans les stations de radio des hameaux. En soirée, le personnel du bureau participe souvent à des rencontres ou à des événements locaux. Certains membres du personnel ont notamment joué au badminton avec des jeunes, passé du temps dans un centre jeunesse local, préparé des pizzas avec des jeunes et tenu des kiosques d'information dans les épiceries.



Le personnel a rencontré Del Graff, défenseur des droits des enfants et des jeunes de l'Alberta. Il s'est rendu dans la province pour en savoir plus sur le programme d'enquête du bureau du défenseur des enfants et des jeunes de cette province.

FIGURE 7 : VISITES DU BUREAU DANS LES LOCALITÉS

2016	AVR	Taloyoak Chesterfield Inlet Kugluktuk Cambridge Bay
	MAI	Rankin Inlet
	SEP	Clyde River
	OCT	Coral Harbour
2017	JAN	Sanikiluaq Arviat
	FEV	Kimmirut
	MAR	Pond Inlet Arctic Bay Resolute Bay Pangnirtung Qikiqtarjuaq
2017-18		<p>Liste des localités à visiter en priorité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Baker Lake 2 Grise Fiord 3 Nauyasat 4 Whale Cove

VISITE DES ÉCOLES

La visite des écoles est toujours une priorité pour le personnel qui se rend dans une localité. En 2016-2017, ces visites visaient essentiellement à présenter aux jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts les droits des enfants (ce qu'est un droit et comment le bureau peut défendre leurs droits). Elles sont aussi une occasion de créer des liens avec les jeunes et le personnel des écoles de tout le territoire.

Avant de se rendre dans une localité, le personnel communique avec les directions d'écoles locales pour discuter des plans de déplacement et fixer une heure de rencontre. Lorsqu'il arrive sur place, il passe du temps dans chaque classe, se présente aux élèves et discute avec eux du travail du bureau et des droits des enfants. Il insiste sur le fait que les droits des enfants viennent également avec des responsabilités. Les discussions sont adaptées au niveau de scolarité des élèves et sont souvent jumelées à des activités visant à établir la différence entre « droit », « désir » et « besoin ».

Lorsque possible, l'équipe donne aussi des présentations au personnel scolaire sur les obligations du bureau et des fournisseurs de services aux termes de la Loi sur le REJ. Elle vérifie que des affiches d'information sur le bureau sont apposées dans l'école, à des endroits où les jeunes peuvent les voir, puisqu'il s'agit d'une obligation des gestionnaires d'établissements gouvernementaux en vertu de la Loi. Le personnel du bureau laisse toujours de la documentation à la fin de sa visite. Celle-ci comprend des affiches d'information, des bandes dessinées et d'autres documents qui contiennent les coordonnées du bureau et qui rappellent concrètement que sa mission est d'aider les jeunes du Nunavut.



École Kugaardjuk de Kugaaruk

LE PARLEMENT DES JEUNES : UNE ACTIVITÉ TENUE TOUTS LES DEUX ANS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT

Au cours de la dernière année, la représentante de l'enfance et de la jeunesse a été invitée à participer au Parlement des jeunes, une activité tenue tous les deux ans à l'Assemblée législative du Nunavut. Cette activité vise à encourager les jeunes à s'intéresser davantage à la politique et aux procédures législatives.

Le 27 novembre 2016, la représentante et le personnel du bureau ont pris part à l'évènement. Ils ont prononcé un mot d'ouverture pour expliquer aux jeunes parlementaires les droits des enfants et le rôle du bureau. La représentante a répondu aux questions des parlementaires et les a écoutés exprimer ce qui les préoccupait sur leurs localités respectives. Le personnel a aussi rencontré des parlementaires au bureau d'Iqaluit.

Cet évènement s'est avéré très utile puisqu'il a offert au personnel une excellente occasion de discuter en personne avec les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts. Plus important encore, il a offert une tribune à la représentante pour entendre directement ce que les représentantes et représentants de la jeunesse de tout le territoire avaient à dire, ce qui nous a permis d'obtenir des commentaires supplémentaires sur les problèmes systémiques touchant les jeunes selon leur milieu.

À la suite de l'évènement, l'équipe de défense systémique a attentivement examiné les notes prises et repéré les principaux problèmes soulevés par les jeunes parlementaires, parmi lesquels les quatre éléments suivants figuraient en tête de liste :

- 1 Nécessité d'offrir plus d'installations et d'activités récréatives.
- 2 Nécessité d'accroître l'éducation culturelle, surtout en ce qui concerne la langue et les pratiques et valeurs traditionnelles.
- 3 Nécessité de se pencher sur les problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme, notamment les programmes pour arrêter de fumer et les programmes de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme offerts sur le territoire.
- 4 Nécessité d'améliorer l'éducation, la sensibilisation et les traitements concernant la santé mentale, et la prévention du suicide.

Pour soutenir le droit des jeunes du Nunavut à voir leur opinion entendue, le bureau a envoyé aux décideurs gouvernementaux des lettres dans lesquelles il expliquait ces problèmes. Ces lettres ont été envoyées au président de l'Assemblée législative, au premier ministre du Nunavut, aux ministres, aux députées et députés ordinaires de l'Assemblée législative et aux sous-ministres.

Le bureau a aussi noté tous les problèmes soulevés par les jeunes parlementaires lors de l'évènement et les a consignés dans sa base de données sur les problèmes systémiques. Ces éléments joueront dorénavant un rôle crucial dans le travail de défense systémique du bureau. La représentante souhaite remercier les jeunes parlementaires qui ont participé à l'édition 2016 du Parlement des jeunes pour avoir soulevé ces importants problèmes et défendu les droits de l'ensemble des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts.



La représentante et le personnel au Parlement des jeunes, une activité tenue tous les deux ans au Nunavut

CONCOURS VOTRE HISTOIRE, VOTRE VOIX

Autre activité de communication importante tenue par le bureau en 2016-2017 : la deuxième édition du concours annuel Votre histoire, votre voix. Le bureau avait organisé ce concours en 2015-2016 pour sensibiliser, de façon amusante, les jeunes du Nunavut à son travail et aux droits des enfants. Le concours se déroule lors de la Journée nationale de l'enfant qui souligne, le 20 novembre de chaque année, la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le premier concours était une épreuve écrite destinée aux enfants et aux jeunes. Toutefois, en 2016-2017, après avoir reçu quelques commentaires d'écoles du Nunavut, le bureau a changé l'épreuve pour un concours d'œuvres d'art favorisant la participation des classes par une sensibilisation directe dans les écoles. Le thème du concours de cette année — le droit de participation des enfants (article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant) — a été communiqué à toutes les écoles du Nunavut. Les classes devaient ensuite créer une murale ou une décoration pour porte reflétant ce droit.

Le bureau a reçu des œuvres de toutes les localités, et toutes les classes participantes ont reçu une trousse de remerciement. Un comité d'évaluation composé du personnel du bureau a ensuite examiné chaque œuvre et choisi les lauréats :

* Maternelle — 3^e année

La classe P3 de Catherine Eleehetook, de l'école Quqshuun Ilihakvik de Gjoa Haven, pour l'œuvre « Faisons-nous entendre ».



* 4^e – 7^e année

La classe P5 de Joanni Sallerina, de l'école Quqshuun Ilihakvik de Gjoa Haven, pour l'œuvre « Les droits des enfants ».



* 8^e – 12^e année

La classe 8B de Jamie Samuel, de l'école intermédiaire Qitigliq d'Arviat, pour l'œuvre « Pour tous les enfants ».



FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



FORMATION SUR LE PROGRAMME PARENTAL *INUNNGUINIQ*

Le Centre de recherche sur la santé Qaujigiartiit est chargé d'élaborer, avec ses partenaires, un programme parental de soutien et d'intervention culturellement adapté. Le programme *Innunnguiniq* vise trois fins :

1. redonner une place au savoir et aux pratiques de *l'inunnguiniq* dans notre quotidien;
2. favoriser la guérison des participantes et participants et de leur famille;
3. accroître les pratiques de *l'inunnguiniq* dans les localités et renforcer le rôle de la famille élargie et de la communauté dans l'éducation des enfants.

En 2016-2017, le ministère des Services à la famille a financé l'offre de quatre séances de formation pour animateurs du programme parental *Innunnguiniq*. C'était la première fois que le programme était offert dans toutes les régions du Nunavut. La formation a été offerte à plus de 50 Nunavummiutes et Nunavummiuts, dont la majorité a exprimé leur intention de mettre en pratique l'information apprise. Le bureau félicite le ministère de son soutien financier et encourage tous les fournisseurs de services de première ligne qui aident des familles du Nunavut à envisager de s'inscrire aux prochaines séances de formation.



Photo : Clare Kines

SITE WEB DU BUREAU

Notre site web est l'un des principaux outils que nous utilisons pour communiquer de l'information sur le bureau. Il contient des renseignements de base sur ce que nous faisons, des nouvelles sur nos visites dans les localités et un accès à nos publications et rapports.

Les données recueillies entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017 montrent une importante hausse du nombre d'utilisateurs du site web par rapport à l'année précédente. En 2015-2016, 877 personnes avaient visité le site, tandis qu'au cours du dernier exercice financier, elles étaient 4 106 à l'avoir fait. De ce nombre, 66 % en étaient à une première visite, et 34 % avaient déjà visité notre site.

Le nombre de visites par des utilisateurs du Nunavut a aussi grandement augmenté en 2016-2017. Au cours du présent exercice financier, les Nunavummiutes et Nunavummiuts ont visité notre site web plus de 1 400 fois. Au cours du dernier exercice, ils l'avaient visité à 651 reprises.

SONDAGE SUR LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Avant la mise en place officielle du bureau en septembre 2015, le personnel avait élaboré un plan de communication global visant à cibler les nombreux groupes de destinataires du bureau : les enfants et les jeunes, les familles et le public, les leaders du gouvernement et les fournisseurs de services. L'une des premières activités de communication a été une campagne d'information ciblée. Cette campagne visait à faire connaître aux leaders du gouvernement et aux fonctionnaires le travail du bureau et leurs obligations en vertu de la nouvelle Loi sur le REJ. Elle comprenait des rencontres en personne avec les directions générales du gouvernement, des appels téléphoniques aux fournisseurs de services du gouvernement et l'envoi postal de trousseaux d'information aux leaders du gouvernement, aux chefs de service et aux fournisseurs de services.

La surveillance de l'efficacité de ses communications est essentielle pour le bureau. Il a donc réalisé, après l'envoi des trousseaux, un sondage pour évaluer le succès de la campagne. Ce sondage visait deux fins principales : 1) déterminer si les fournisseurs de services du gouvernement à qui étaient destinés

les trousseaux les avaient reçus; et 2) vérifier si l'information incluse dans les trousseaux avait accru la sensibilisation de ces fournisseurs au travail du bureau. En 2016-2017, l'équipe a commencé à examiner les données recueillies. Un rapport complet sur les résultats devrait être publié en 2017-2018.

RENCONTRES PROACTIVES AVEC LES INTERVENANTS CONCERNÉS

Dès le départ, l'une des priorités du bureau était de nouer des liens avec le GN, ses leaders et ses fournisseurs de services. Nous savions qu'une relation solide avec le GN renforcerait notre but commun de soutenir les jeunes du Nunavut.

En 2016-2017, le bureau a continué de nouer des liens avec les employés et employées du GN en tenant des réunions avec les directions générales et les fournisseurs de services pour assurer la collaboration. Grâce à cette approche proactive, l'équipe s'est assurée que le personnel du GN connaissait ses obligations aux termes de la Loi sur le REJ et sa responsabilité de protéger et de promouvoir les droits des enfants et des jeunes.

L'équipe est heureuse d'avoir eu l'occasion de travailler avec les ministères et leur personnel, et fera tout en son pouvoir pour continuer à entretenir ces liens importants dans les années à venir. Son interaction avec les ministères a pris la forme de présentations, de discussions, de consultations, de rencontres et de séances d'information. Une liste complète des activités ayant eu lieu en 2016-2017 se trouve à la page 33.



Photo : Clare Kines

PERSPECTIVES POUR 2017-2018

La prochaine année marquera une autre étape importante pour le bureau avec l'annonce de la première enquête systémique officielle. Il s'agira d'une enquête approfondie qui demandera d'importantes recherches, analyses et ressources. Elle portera sur la production d'un rapport global contenant des recommandations bien documentées et réalisables qui peuvent engendrer de réelles améliorations systémiques pour l'ensemble des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts.

Le bureau poursuit également son travail de défense des droits individuels et de sensibilisation du public. Le personnel a constaté que les visites dans les localités pour y rencontrer les jeunes, les fournisseurs de services et les Nunavummiutes et Nunavummiuts de tout le territoire constituent d'importantes occasions de sensibiliser la population au travail du bureau et aux droits des enfants. Dans cette optique, il poursuit son travail de sensibilisation dans les localités en mettant l'accent sur l'offre d'ateliers d'autonomie sociale aux jeunes de tout le Nunavut.

Ces ateliers sont une façon pour le personnel de travailler avec les jeunes pour les inciter à faire valoir leur droit de participer aux enjeux qui les concernent. Ils les aideront à comprendre leurs droits, à acquérir des compétences de base qui leur permettront de défendre eux-mêmes ces droits et à acquérir l'autonomie nécessaire pour utiliser ces compétences pour revendiquer des changements plus importants.

Au cours de la dernière année, bon nombre de jeunes du Nunavut ont montré quelles formes concrètes pouvaient prendre la défense des droits. Kimberly Tanuyak, de Chesterfield Inlet, a utilisé un projet scolaire pour ouvrir la discussion sur le taux élevé de suicide chez les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts; Sasha Evetalegak, Carter Lear, Courtney Nakahok, Bailey Evetalegak, Charmaine Panegyuk, Thomas Kaohina, Calvin Ehaloak et Shania Angohaitok ont prêté serment au conseil de hameau de Cambridge Bay et fait part des préoccupations de jeunes aux représentantes et représentants municipaux; Trina Qaqqaq, de Baker Lake, a représenté le Nunavut à la Chambre des communes lors de la Journée internationale des femmes, et a fait un discours éloquent demandant à ce qu'une aide financière plus importante soit consacrée à la prévention du suicide.

Ces jeunes sont très inspirants, tout comme les jeunes du Nunavut qui font preuve d'autonomie sociale sans être reconnus publiquement et les personnes qui participent chaque jour à nos dossiers de défense des droits individuels. À l'aube de 2017-2018, nous réitérons notre engagement à favoriser le développement des compétences en autonomie sociale sur tout le territoire, reconnaissant par le fait même que la présence de jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts qui connaissent leurs droits et sont suffisamment autonomes pour communiquer leurs préoccupations est nécessaire pour qu'il y ait des améliorations systémiques durables au Nunavut.



Photo : Clare Kines

LISTE DES PRÉSENTATIONS, DES RÉUNIONS D'INTÉRÊT ET DES VISITES DANS LES LOCALITÉS

Notre équipe s'emploie, dans la mesure du possible, à rencontrer les Nunavummiutes et Nunavummiuts en personne pour leur donner de l'information sur le bureau et pour entendre leurs préoccupations. Voici la liste des présentations, des réunions d'intérêt et des visites dans les localités qui ont eu lieu en 2016-2017.

- * Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes
- * Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de l'Alberta
- * Commission canadienne des droits de la personne
- * Foyer Tammaativik
- * Travailleuses et travailleurs des services sociaux communautaires et superviseuses et superviseurs (formation de base)
- * Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, les agents indépendants et d'autres entités
- * Comité des sous-ministres sur la qualité de vie
- * Ministère de la Santé (comité consultatif des médecins et direction de l'Hôpital général Qikiqtani)
- * Ministère de la Santé (directrices et directeurs des soins infirmiers)
- * Ministère de la Santé (équipe de la haute direction)
- * Ministère de la Santé (infirmières et infirmiers psychiatriques)
- * Ministère de la Santé (équipe de réadaptation d'Iqaluit)
- * Ministère de la Santé (fournisseurs de services de santé mentale d'Iqaluit)
- * Ministère de la Santé (Santé publique d'Iqaluit)
- * Ministère de la Santé (consultations sur la santé maternelle et néonatale)
- * Ministère des Services à la famille (équipe de la haute direction)
- * Ministère de l'Éducation (équipe de la haute direction)
- * Ministère de la Justice (équipe de la haute direction)
- * Ministère des Finances
- * Parents de familles d'accueil d'Iqaluit
- * Centre jeunesse Makkuttukkuvik d'Iqaluit
- * Atlantic Youth (foyer collectif pour jeunes d'Iqaluit)
- * Ottawa Inuit Children's Centre
- * Jeunes parlementaires de l'Assemblée législative du Nunavut (2016)
- * Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
- * Société Makinnasuaqtiit pour Nunavummiut ayant un handicap
- * Collège de l'Arctique du Nunavut (étudiantes et étudiants en soins infirmiers)
- * Collège de l'Arctique du Nunavut (étudiantes et étudiants en éducation de la petite enfance)
- * Collège de l'Arctique du Nunavut (groupes d'études politiques)
- * Hospital for Sick Children (SickKids) de Toronto
- * Conférence de l'Association canadienne pour la prévention du suicide
- * Ranch Erhlo (foyer collectif à l'extérieur du territoire)
- * Northmart d'Iqaluit
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité d'Iqaluit
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Taloyoak
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Chesterfield Inlet
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Kugluktuk
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Cambridge Bay
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Rankin Inlet
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Clyde River
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Coral Harbour
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Sanikiluaq
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité d'Arviat
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Kimmirut
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Pond Inlet
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité d'Arctic Bay
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Resolute Bay
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Pangnirtung
- * Écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la collectivité de Qikiqtarjuaq



Le personnel du bureau communiquant de l'information sur son travail à la coopérative d'Arviat

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Sommaire du budget et des dépenses
Exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2017

	BUDGET	DÉPENSES	% DU BUDGET UTILISÉ
Rémunération – employés permanents	1 381 000	1 202 600	
Rémunération – employés occasionnels	-	66 774	
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX	1 381 000	1 269 374	92 %
Déplacements et transport	195 000	123 084	
Équipement et fournitures	195 000	85 431	
Achats de services	65 000	35 215	
Services contractuels	250 000	180 340	
Frais et paiements	5 000	31 323	
Autres dépenses	-	5 870	
Biens corporels	19 000	223	
Matériel informatique et logiciel	20 000	7 420	
Total des autres dépenses	749 000	468 906	63 %
TOTAL	2 130 000	1 738 280	82 %
EXCÉDENT		391 720	18 %